



Assemblée Générale du 24 novembre 2017 (saison 2016/2017)

Procès-verbal de déroulement

L'assemblée générale du Club s'est déroulée le vendredi 24/11/2017 à la Maison de la nature de Saint-Etienne, siège social du CPSFV.

1 Ouverture de l'assemblée générale ordinaire

Jean-Luc COMETTI, Président délégué, ouvre la séance par un mot d'accueil et de remerciement et donne la parole à Jean VERRUY, Président de séance.

Ce dernier ouvre l'assemblée générale ordinaire à 19h 30 et remercie tous les adhérents présents.

Il donne ensuite lecture de la liste de toutes les personnalités s'étant excusées de ne pouvoir être parmi nous, puis remercie les personnalités présentes :

- Madame Alexandra CUSTODIO, conseillère départementale.
- Madame Brigitte MASSON, adjointe aux sports de la Ville de Saint Etienne.
- Monsieur Jacques DUMAS, président de la Fédération de pêche de la Loire.
- Monsieur Laurent BREUIL, président de l'AAPPMA de Saint-Didier en Velay.
- Monsieur Pascal VUILLERMOZ, représentant Monsieur Gilbert Giaume, président de l'AAPPMA « Le Gardon Forézien ».

2 Rapport d'activités 2016/2017

2.1 Rétrospective des activités 2016/2017

Une rétrospective des activités de la saison 2016/2017 est présentée par chaque responsable de commission :

- Rencontres halieutiques : Jean-Paul COLIN.
- Sorties de pêche : Hervé MARTIN.
- Formation et école de pêche : Nordine HADJ-RABAH.
- Manifestations promotionnelles et animations : Philippe ISSLER.
- Protection des milieux aquatiques et environnement : Pierre-Marie BESSON.
- Finances : Jean POLLET.
- SANAMA : Jean-Luc COMETTI
- Communication : Jean-Luc COMETTI
- Activités spécifiques des sections : Jean-Luc COMETTI

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité des adhérents.

2.2 Rapport financier

Le rapport financier est présenté par le trésorier Jean POLLET. Le résultat de l'exercice est important comme toutes les années où est organisé le SANAMA. Ce rapport met en évidence des finances très saines permettant d'envisager avec sérénité les années à venir.

Le contrôleur des comptes François FONTAINE confirme l'exactitude et la conformité de ces comptes qui sont réalisés dans la norme de la comptabilité des associations.

Jean POLLET présente ensuite un budget prévisionnel pour le futur exercice 2017/2018.

Question d'un adhérent : demande de montrer dans les futurs rapports financiers l'évolution des résultats sur plusieurs exercices.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des adhérents.

2.3 Rapport moral du président délégué

Dans son rapport, le président délégué a évoqué les thèmes suivants

2.3.1 Fonctionnement du Club :

Le président remercie l'ensemble des administrateurs pour leur implication au sein du Club.

2.3.2 Les effectifs :

Les effectifs se maintiennent relativement au même niveau. Nous avons 5 jeunes de moins de 18 ans ce qui est trop faible pour un bon renouvellement. Nous notons un léger frémissement dans l'effectif féminin, ce qui est encourageant.

2.3.3 La gestion financière :

Situation financière très satisfaisante malgré la modicité de la cotisation, mais fortement aidée par les résultats du SANAMA tous les deux ans et quelques subventions des municipalités et du Département et de la Région.

2.3.4 Implication des adhérents dans la marche du Club :

Implication très importante dans le SANAMA, excellente en nombre d'adhérents volontaires et en volume de travail réalisé. Cette implication est simplement correcte pour les activités courantes et très insuffisante dans les activités pour la promo du Club et surtout dans la participation aux nettoyages de rivières.

2.3.5 Les faits marquants de la saison 2016/2017 :

2.3.5.1 La réussite du SANAMA :

Le pari risqué financièrement (coût location Hall B) a été tenu avec la mobilisation exceptionnelle de nos adhérents. Ce SANAMA a été plébiscité par tous les exposants et également par les visiteurs. Le SANAMA est devenu un événement qui rayonne sur la réputation du Club et de la Ville de Saint-Etienne.

2.3.5.2 L'incubateur à œufs de saumons du Renaison :

Symbole d'un partenariat remarquable entre tous les participants. La troisième expérience ayant été concluante, tous les espoirs se portent maintenant sur la suite des événements au printemps 2018.

2.3.6 Projets et perspectives 2017/2018

Les activités et sorties sont planifiées et visibles sur le site du Club. Les responsables de la sortie annuelle de fin juin sont déjà à la recherche d'un site afin de pouvoir faire les réservations en début d'année.

Le principal objectif de la saison est bien sûr de tout faire pour maintenir le Club au niveau qu'il a atteint.

2.3.7 Souhaits, orientations et autres projets :

Afin d'évoluer avec notre temps et de suivre le développement des techniques de pêche le Club envisage d'enseigner la technique de pêche à la nymphe légère, sans doute par le biais de stage pour les volontaires.

Nous continuerons également d'amplifier nos actions pour le rétablissement de la continuité écologique, face à certaines réalisations contraires au respect et à l'amélioration de l'état de nos cours d'eau : micros centrales, seuils....

Le Club émet le vœu d'une modification de la période d'ouverture de la pêche à la truite : ouverture repoussée à fin mars et fermeture repoussée à fin septembre afin d'être plus en adéquation avec le cycle de reproduction de ce poisson.

2.3.8 Conclusion générale :

Pour conclure, le président a encore une fois mis l'accent sur les qualités majeures de notre Club : son dynamisme, ses finances saines, sa capacité à créer l'événement, sa faculté à s'adapter aux évolutions de la société.

Il est important pour la présidence et le conseil d'administration de conserver cette trajectoire.

Avant de terminer le président a renouvelé les remerciements à tous les adhérents qui ont œuvré tout au long de la saison pour cette réussite. Mais également à tous les élus qui nous apportent leur aide pour atteindre nos objectifs et plus particulièrement :

- Monsieur Gaël PERDRIAU, Maire de la Ville de Saint-Etienne, pour la mise à disposition de locaux pour les activités du Club et pour l'aide matérielle apportée par les Services Municipaux pour l'organisation du SANAMA.
- Monsieur Bernard BONNE, Président du Conseil Départemental de la Loire, pour le soutien financier du Département à l'organisation du SANAMA.
- Monsieur Jean-Louis GAGNAIRE, député de la Loire, pour son soutien financier avec sa réserve parlementaire pour l'organisation du SANAMA.
- Monsieur Laurent Wauquiez, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes et Madame Marie Camille REY, Vice-présidente, pour leur soutien financier à l'organisation du SANAMA.

Mise à l'adoption du rapport morale du président :

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des adhérents.

3 Assemblée générale électorale

Jean-VERRUY déclare ouverte l'assemblée générale électorale.

Jean-Luc COMETTI explique que depuis les élections de novembre 2015 la composition du conseil a évolué avec 4 départs, et la liste des postulants pour un mandat de deux ans intègre donc 4 arrivées.

Les adhérents présents sont invités à déposer leurs bulletins dans l'urne.

Résultats des élections : sur 63 votants, 21 candidats ont obtenu 63 voix et 1 candidat a obtenu 62 voix.

Le nouveau CA sera convoqué le mardi 05 décembre afin de définir la répartition des responsabilités.

4 Distinctions

Le club a distingué un de ses adhérents particulièrement méritant. L'Ephémère d'Argent est remis à Bernard Faverot pour son implication au sein de la section de la plaine du Forez, en particulier pour son activité dans la protection de la nature.

Madame Brigitte MASSON (à la surprise de l'intéressé) a remis la médaille d'Or de la Ville de Saint-Etienne à Jean-Luc COMETTI pour ses nombreuses années à la responsabilité du CPSV et pour avoir amené le Club au niveau d'aujourd'hui. Le dynamisme et le rayonnement du Club a porté, entre autre, le SANAMA au niveau national et même international d'une façon extrêmement positive pour la Ville de Saint-Etienne.

5 Interventions des personnalités

Madame Brigitte MASSON, Adjointe aux Sports de la Ville de Saint-Etienne explique que la Ville épaula le CPSV au maximum et remercie le Club pour sa participation au rayonnement de la Ville.

Monsieur Laurent BREUIL, Président de l'AAPPMA de Saint-Didier en Velay, remercie le Club pour sa participation à la vie de l'AAPPMA et invite les adhérents à venir pêcher souvent les rivières gérées par l'AAPPMA.

Monsieur Pascal VUILLERMOZ, représentant le Président de l'AAPPMA du Gardon Forézien remercie également le Club pour son implication dans les nettoyages de rivière de l'AAPPMA.

Monsieur Jacques DUMAS, Président de la Fédération de pêche de la Loire et adhérent du Club reprends les questionnements de Jean-Luc sur différents points :

Le Club innove ce qui est primordial et pourtant rare.

Seulement 5 jeunes de moins de 18 ans, ce n'est pas peu mais au contraire beaucoup pour une pêche difficile et peu répandue.

Le Club a une très grande implication de ses membres comparé à la majorité des autres associations.

L'incubateur à saumons : cela a été très long (15 ans) à mettre en place mais le projet a réussi grâce à la ténacité des associations et collectivités.

Pour la continuité écologique il faut faire attention : par exemple supprimer les seuils n'est pas forcément la solution...

Dans le cas de l'évolution des dates de l'ouverture de la pêche à la truite : laissons les scientifiques travailler et attendons leurs conclusions.

Madame Alexandra CUSTODIO, Conseillère Départementale, indique que le Département a besoin d'associations comme le CPSFV dont la gestion est exemplaire.

Le CPSFV est vraiment un exemple pour toutes les associations : dynamique, toujours en innovation, sait parfaitement se gérer financièrement ...et a merveilleusement réussi son salon.

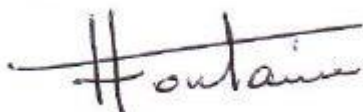
Par ailleurs, elle a rappelé que le département a financé 9 chantiers de continuité écologique cette année.

6 Clôture de l'assemblée générale

La clôture de l'assemblée s'est effectuée par la remise d'un cadeau (une très belle canne à mouche LAUNSTORFER) de la part des adhérents à Jean-Luc COMETTI pour ses 70 ans en lui montrant combien il est apprécié par tous les adhérents pour l'immense travail qu'il accomplit en permanence.

Le verre de l'amitié a suivi cette remise de cadeau.

Le rapporteur :
François FONTAINE



Club de Pêche Sportive Forez-Velay

Maison de la Nature - 11 rue René Cassin
42100 SAINT ETIENNE
Tel siège social : 04 77 34 02 91
www.cpsfv.org
presidence@cpsfv.org

Visa du président délégué :

Jean-Luc COMETTI

